

Communication syndicale décembre 2024

Situation des intercontrats en IDF : Résolution du CSE I2S

Le CSE I2S a donné un avis favorable à la résolution votée le 27 novembre 2024 :

« Les élus du CSE constatent depuis plusieurs semaines que les salariés I2S et plus particulièrement les salariés de l'agence IDF3 et plus récemment IDF1, curieusement **les séniors, qui se trouvent en intercontrat, sont contraints de venir dans un open-space sans qu'aucun travail ne leur soit donné.** Par ailleurs, les salariés présents dans l'open-space se sentent surveillés par un manager, que la Direction n'a pas daigné présenter. **Cette situation est perçue comme vexatoire, humiliante, dégradante,** et génère manifestement de nombreux troubles chez les salariés concernés. [Lire la suite](#)



Communication syndicale décembre 2024

... Et la caravane passe !!! (1/2)

Ensemble avec toutes et tous !!!

Un an après le début de notre mandature, notre action s'inscrit dans une dynamique constructive et constante : **travailler pour les intérêts des salariés, avec des résultats concrets et une présence active à tous les niveaux.**

Pendant que certains s'égarent ou veulent nous égarer dans les querelles et les diversions, nous avons choisi de rester concentrés sur l'essentiel : **défendre nos droits, porter les revendications des salariés, améliorer notre quotidien à tous, et construire ensemble un avenir plus juste.**

Nous n'avons aucun problème à travailler avec d'autres syndicats, dès lors que cela va dans l'intérêt des salariés. Parce que c'est avec le collectif que nous avançons, et c'est aussi avec vous, salariés, que nous construisons les revendications que nous défendons à bras-le-corps auprès de la direction au sein du CSE et lors des négociations collectives.



... Et la caravane passe !!! (2/2)

Un an de travail concret et d'engagement

Depuis le début de cette mandature, soit un an, nous avons été présents sur tous les fronts. Voici les faits, et ils parlent d'eux-mêmes :

- **Actifs dans toutes les commissions, avec des contributions constructives** pour défendre les droits et les intérêts des salariés.
- **Déclenchement d'alertes précises et nécessaires**, chaque fois que la santé, la sécurité ou les droits des salariés étaient menacés.
- **Un accompagnement constant des salariés**, qu'il s'agisse de conseils, de soutien lors d'entretiens disciplinaires, de licenciement, de rupture conventionnelle, ou d'un simple besoin d'écoute.
- **Des expertises reconnues en matière d'égalité professionnelle, Risques graves...** pour mettre la direction face à ses responsabilités et que l'entreprise respecte ses engagements en faveur de l'équité et le bien-être de ses salariés.
- **Une mobilisation sur les risques psychosociaux**, avec des actions concrètes pour protéger la santé et la sécurité de nos collègues.

[Lire la suite](#)



Communication syndicale décembre 2024

Bulletin de salaire de novembre pour les salariés en modalité 2

La fiche de paie des salariés en modalité 2 distingue les heures supplémentaires structurelles qui sont défiscalisées et l'appointement dont le montant est imposable sur le revenu. **Sur la paie de Novembre nous avons constaté et remonté à la direction une erreur dans le calcul des cotisations sociales qui impactent le salaire net .**

Cette erreur correspond à La somme qui apparait sur le bulletin de salaire à la ligne « **EXONERATIONS, ECRETEMENTS, ALLEG. COTISATIONS** » et la colonne « **Montant** ». La somme a disparu au mois de novembre 2024 ce qui fait que **le salaire net se trouve amputé de la somme correspondante à l'exonération.**



Permanences à Latitude (La Défense)

La CGT Sopra Steria assure des permanences les **mardi et jeudi** de chaque mois **de 09h00 à 12h00** au local syndical (1^{er} étage, Bureau 106) [Se syndiquer en ligne](#)

